



MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN

1670, route 202, Franklin (Québec) J0S 1E0

Tél.: (450) 827-2538

Fax: (450) 827-2640

AVIS PUBLIC

est donné par le soussigné, à l'effet que le Règlement numéro 402 décrétant un emprunt au montant de 317 280 \$ a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 16 août 2019 et qu'en ce sens il entre en vigueur à cette même date, la publication du présent avis étant quant à elle faite en ce jour, l'attestation d'approbation du ministère n'ayant été reçue que le 21 août 2019.

- Règlement #402 remplaçant les Règlements #381 et #397 décrétant une dépense de 317 280\$ et un emprunt de 267 280\$ pour le financement d'infrastructures d'aqueduc, d'égout domestique et de voirie pour la construction d'un ensemble immobilier, cadastre 5 621 577. Celui-ci n'ayant aucun impact sur la taxation des citoyens.

Ce Règlement est déposé à l'Hôtel de Ville situé au 1670, route 202 à Franklin, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

Donné à Franklin, ce 22 août 2019.

François Gagnon

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, de même que sur le site internet de la municipalité, ce jeudi 22 août 2019 entre 9h et 17h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce jeudi 22 août 2019.

François Gagnon

Directeur général et secrétaire-trésorier